

ADDITIF N°001/2026 DU 18 FEV 2026 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°001/AONO/MIINT/PCDN/UGP/CSPM/2026 DU 29 JANVIER 2026 POUR LA FOURNITURE DE QUINZE (15) VALISES
MEDICALES D'URGENCE AUX FORMATIONS SANITAIRES PUBLIQUES LE LONG DU CORRIDOR

N°IS et Page	AU LIEU DE	LIRE
11.1, Page 46	Le Volume B : Pièces techniques sera composé de : ○ La description des spécifications techniques des fournitures conformes aux spécifications techniques minimums exigées ; ○ Un agrément délivré par le Ministère de la Santé; ○ Les états financiers montrant la solidité financière de l'entreprise qui sera vérifiée à travers le ratio de solvabilité; ○ Les première et dernière page de marché et/ou les procès-verbaux de réception attestant de l'expérience spécifique requise ; ○ Un certificat d'origine pour les équipements ; ○ Une déclaration sur l'honneur de la disponibilité, l'authenticité et la conformité des pièces de rechange pour les équipements pendant douze mois ; ○ Un plan de formation présentant le profil des formateurs et la description de la formation ainsi que le calendrier de la formation ; ○ Les prospectus démontrant que les fournitures correspondent pour l'essentiel aux spécifications ; ○ Une déclaration sur l'honneur d'assurer le service après-vente pendant la période de garantie des équipements ;	Le Volume B : Pièces techniques sera composé de : ○ La description des spécifications techniques des fournitures conformes aux spécifications techniques minimums exigées ; ○ Un agrément délivré par le Ministère de la Santé. En cas de groupement, au moins un des membres du groupement devra être détenteur de l'agrément ; ○ Les états financiers montrant la solidité financière de l'entreprise qui sera vérifiée à travers le ratio de solvabilité; ○ Les première et dernière page de marché et/ou les procès-verbaux de réception attestant de l'expérience spécifique requise ; ○ Un certificat d'origine pour les équipements ; ○ Une déclaration sur l'honneur de la disponibilité, l'authenticité et la conformité des pièces de rechange pour les équipements pendant douze mois ; ○ Un plan de formation présentant le profil des formateurs et la description de la formation ainsi que le calendrier de la formation ; ○ Les prospectus démontrant que les fournitures correspondent pour l'essentiel aux spécifications ;

	○ Un manuel d'utilisation et tout autre document nécessaire pour la bonne utilisation et le bon fonctionnement des spécifications (manuel de maintenance de premier niveau...).	○ Une déclaration sur l'honneur d'assurer le service après-vente pendant la période de garantie des équipements ; ○ Un manuel d'utilisation et tout autre document nécessaire pour la bonne utilisation et le bon fonctionnement des spécifications (manuel de maintenance de premier niveau...).
--	---	--

Le reste sans changement.

Le Coordonnateur

